



Procédure de licenciement forcé

Par **Darwin75**, le **03/02/2010** à **11:23**

Bonjour,

Je me suis présenté hier le mardi 2 Février 2010 à l'inspection du travail auprès d'un délégué pour m'informer des étapes à suivre suivant ma situation, cependant, Je suis retourné à mon lieu de travail pour remettre à mon employeur mes motifs d'arrêts maladie, et ainsi reprendre mon travail ce matin le mercredi 3 Février 2010.

Mon employeur a opter pour une attitude agressive, en empoignant ma veste et me jeter contre la porte du restaurant, malheureusement le barman travaillant dans ces lieux ne sera convenir comme témoin, de plus cette personne était absente lors de cet incident. Par ailleurs, j'ai été informé de part l'employeur d'une procédure de licenciement, dont j'ai reçu ce matin même, l'accusé de réception.

Ma question se porte maintenant, sur les démarches que je dois suivre concernant cette situation.

Veuillez agréer, en mes sincères salutations.

Par **miyako**, le **03/02/2010** à **22:03**

Bonsoir,

Il faut vous rendre à la convocation entretien préalable avec un conseiller du salarié dont vous trouverez la liste en mairie ou au conseil des prud'hommes.

Si la lettre est une lettre de licenciement, il faut voir immédiatement un syndicat de l'hôtellerie et saisir les prud'hommes pour licenciement irrégulier.

Dans l'hôtellerie restauration, il faut absolument, discrètement, prendre une carte syndicale car la mentalité des " bistrotiens" est épouvantable. Après ils diront "on ne trouve pas de personnel"!!!!

Amicalement vôtre
suji Kenzo conseiller RH
sujikenzo@yahoo.fr